

Elections législatives. 11 et 18 juin 2017.

Questionnaire de l'artisanat à l'adresse des candidats aux élections législatives.

PRESENTATION

L'artisanat est au cœur du dynamisme économique de notre territoire. Notre tissu économique est principalement constitué par les petites et moyennes entreprises. C'est la force de notre économie car ce sont bien les artisans qui créent les emplois, forment notre jeunesse et transmettent la qualité de nos savoirs-faire reconnus dans le monde entier.

C'est la raison pour laquelle le président Emmanuel Macron souhaite s'appuyer sur le vivier de compétences que sont les artisans pour résoudre le problème du chômage, en particulier celui des jeunes.

1 Vous engagez vous à maintenir les spécificités du contrat d'apprentissage dans l'artisanat ?

Non seulement elles seront maintenues mais aussi rendues plus flexibles afin de simplifier le travail des chefs d'entreprise et revaloriser le travail de l'apprenti. Du côté de l'entreprise, une meilleure lisibilité du contrat d'apprentissage et de son mode de financement, grâce à une aide unique et un guichet unique pour l'enregistrement du contrat, en fonction de la taille de l'entreprise et du niveau de qualification de l'apprenti. Du côté de l'apprenti, des rémunérations à la hausse seront possibles : la grille de rémunération des alternants sera unifiée et les branches se verront confier le soin d'augmenter par accords les montants des planchers fixés par la loi.

2 Etes-vous favorable à l'extension des baisses des charges pour encourager l'embauche de salariés qualifiés ?

Le CICE évoluera en allègements de charges pérennes. Les cotisations sociales employeurs seront baissées de 6 points, et jusqu'à 10 au niveau du SMIC : une économie de 1 800 euros par an et par salarié au SMIC, 2 200 euros par an pour un salarié payé 3 000 euros bruts par mois. L'exonération des cotisations patronales pour les heures supplémentaires sera rétablie.

3 Vous engagez-vous à simplifier la qualification des salariés de l'artisanat au travers de diplômes prenant en compte les réalisations professionnelles et les compétences acquises dans l'entreprise ?

La validation des acquis de l'expérience doit être encore plus facilitée. De même, un « sas » de préparation à l'alternance à la fin du collège, pour s'assurer que les élèves maîtrisent les savoirs de base et sont en capacité de s'intégrer à leur

entreprise d'accueil, sera obligatoire. Car la validation des savoirs de base est la condition d'un accès réussi au lycée professionnel ou au CFA.

4 Vous engagez-vous à aligner les charges sociales et fiscales des artisans sur celles des microsociaux ?

Emmanuel Macron souhaite simplifier la vie des entrepreneurs en réduisant leurs charges, en supprimant le Régime Social des Indépendants (RSI) qui ne fonctionne pas, et en doublant les plafonds pour pouvoir bénéficier du régime fiscal de la micro-entreprise, c'est-à-dire 66 400 euros de chiffres d'affaires par an pour les activités de prestation de services et 165 600 euros pour les activités d'achat / vente de marchandises. Il exonèrera de toutes charges les micro entrepreneurs pendant la première année d'activité. Pour mettre fin à toute forme de concurrence déloyale, l'artisan pourra chaque année opter ou non, selon ses besoins, pour le régime fiscal de la microentreprise.

Cette réforme fera l'objet d'une grande attention de notre part, à la fois pour encourager l'esprit d'entreprise mais aussi pour préserver les règles sociales protectrices de notre pays.

5 Au regard de la directive sur le détachement des travailleurs, quelles mesures défendez-vous afin d'assurer une concurrence non faussée et de lutter contre le dumping social ?

Nous sommes pour une Europe protectrice, dans une mondialisation aujourd'hui installée. La directive détachement des travailleurs doit faire l'objet d'une réforme au niveau européen, car dans l'état actuel les contrôles insuffisants ne permettent pas de lutter contre une concurrence parfois déloyale, malgré l'instauration récente d'une carte d'identification pour les travailleurs du bâtiment.

C'est pourquoi Emmanuel Macron s'est engagé à ce que des négociations menées à Bruxelles aboutissent notamment à une limitation dans le temps du travail détaché (1 an maximum) et à une convergence progressive sur la fiscalité d'entreprise.

6 Etes-vous favorable à la suppression de la taxation des bénéfices mis en réserve dans l'entreprise individuelle en provisionnant un compte d'attente, exempt de prélèvements sociaux et soumis à un prélèvement fiscal approprié ?

Emmanuel Macron est favorable à une baisse de l'impôt sur les sociétés afin de le rapprocher de celui de nos voisins européens dans le but de conforter la compétitivité de nos entreprises. Dès lors que les bénéfices mis en réserve servent un objectif de compétitivité et à condition de ne pas créer une nouvelle niche fiscale, je suis favorable à une fiscalité aussi incitative que possible. Par ailleurs,

il s'agirait d'une mesure de justice et de cohérence par rapport au régime équivalent existant au sein des sociétés commerciales.

7 Soutiendrez-vous la création d'un statut juridique unique de l'entreprise individuelle, basé sur l'EIRL, qui garantirait une séparation systématique des patrimoines professionnel et personnel de l'entrepreneur ?

Nous devons promouvoir l'utilisation du statut de l'EIRL qui offre de meilleures protections pour le patrimoine personnel de l'entrepreneur en limitant sa responsabilité au niveau des biens affectés à l'entreprise et qui n'est malheureusement pas suffisamment mis en œuvre.

8 Quelles solutions préconisez-vous pour garantir aux indépendants une protection sociale juste et efficace ?

Nous supprimerons la caisse qui gère le Régime Social des Indépendants (RSI) pour l'adosser au régime général, afin que tous bénéficient de la même qualité de service et des mêmes droits. La liberté sera laissée à chaque chef d'entreprise d'adhérer ou non au nouveau régime de cotisations.

Le chômage sera désormais accessible à tous, y compris aux indépendants et aux entrepreneurs afin qu'ils puissent bénéficier des mêmes droits que les salariés.

9 Malgré la déclaration obligatoire, depuis 2007, du statut du conjoint collaborateur, celui-ci ne bénéficie toujours pas systématiquement aujourd'hui, d'une protection sociale réelle et adaptée. L'application systématique de ce statut permettrait de sécuriser la situation du conjoint collaborateur. Êtes-vous prête à défendre cette obligation ?

Il est en effet grand temps de reconnaître ce statut qui est à la fois juste socialement et efficace sur le plan économique car le conjoint apporte souvent un soutien décisif dans la réussite de l'entreprise.

10 Etes-vous favorable à l'évolution des aides et financements tournés vers l'innovation technologique, à forte intensité de recherche et développement, pour qu'ils prennent mieux en compte l'ensemble des innovations artisanales ?

Un Fond pour l'industrie et l'innovation sera doté de 10 milliards d'euros issus des actions d'entreprises possédées de manière minoritaire par l'Etat, il servira à financer l'industrie du futur.

11 Etes-vous prête à soutenir un plan de transformation numérique des entreprises artisanales auquel le réseau des chambres de métiers et de l'artisanat serait partie prenante ?

Nous créerons une banque de données numériques et les administrations chargées d'autoriser des activités (l'ouverture d'un hôtel, l'obtention d'une licence de chauffeur privé...) devront mettre à disposition ces données, de sorte que, face aux géants étrangers, de nouvelles start-up pourront ainsi s'adresser par exemple à tous les hôteliers pour leur offrir de nouveaux services.

Nous concentrerons progressivement la gestion de l'ensemble des aides à l'innovation de l'Etat et de ses opérateurs au sein de Bpifrance, et conforterons son rôle dans l'accompagnement des PME et ETI à l'export.

Nous aiderons les TPE et les PME à réussir leur transformation numérique. Celles qui s'engageront dans une requalification de leurs salariés bénéficieront d'un accès privilégié à la formation professionnelle.

CONCLUSION :

A l'heure de la mondialisation c'est justement par les petites et moyennes entreprises que notre économie pourra retrouver sa vitalité et gagner la bataille de l'emploi. Tout comme Emmanuel Macron, je suis convaincue que c'est en encourageant l'esprit d'entreprise et en faisant jouer à l'Etat et à l'administration son rôle de facilitateur davantage que celui de simple contrôle que nous pourrions redonner confiance dans notre jeunesse et poursuivre la tradition d'excellence de notre artisanat. L'une des clés de cette réussite passera par une valorisation profonde de nos filières d'apprentissage et d'alternance qui aujourd'hui souffrent d'un manque d'attractivité et dont l'efficacité est pourtant démontrée. Ce sera l'une de mes priorités.